

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

7 mars 2011

Présents : Raymond GAGNE, Agnès BADIOU, Paul CHANAL, Raymond CHENEVERT, Philippe GENTES, Jean GIBERT, Yoann PERBET et Marie POINTEAU.

Excusée : Stéphanie LAC

Absents : Raphaël ALLIRAND, Yves GIRE

Secrétaire de séance : Marie POINTEAU

Début de séance 20 h 35

- **Signatures du Registre des Délibérations**

Signature des registres des délibérations prises le 15 décembre 2010.

- **Statuts du Syndicat d'Electricité**

Monsieur le maire rappelle que la commune de Moudeyres est membre du SDCCEG de la Haute Loire. Dans le cadre d'une réforme statutaire, le Syndicat Départemental d'Electricité va passer du statut de Syndicat Mixte Fermé à celui d'un Syndicat de Communes.

La représentation des communes au sein du comité syndical se fera par désignation des délégués de secteur par le collège électoral, composé des représentants des communes regroupées en « secteurs intercommunaux d'énergie ». La réunion annuelle de chaque secteur est inscrite dans les statuts pour assurer l'information et la consultation des représentants des communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent les propositions de Monsieur le maire. Cette réforme prévoit la dissolution des syndicats primaires existants, l'adhésion au syndicat des communes qui en sont issues et le transfert de la compétence obligatoire « électricité » des communes vers le syndicat départemental, pour lui permettre de poursuivre son activité.

- **Avenants marchés pour les logements**

L'entreprise Chambon (carrelage) a présenté une facture dont le montant final est inférieur de 36 € au marché passé contractuellement. Pour assurer une parfaite régularité et permettre le règlement de la facture par la Trésorerie, il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur ce montant définitif.

Le Conseil municipal délibère favorablement à l'avenant au marché de l'entreprise Chambon pour une facture définitive inférieure de 36 €.

L'entreprise Gimbert (sols) a présenté une facture dont le montant final est supérieur de 288 € au marché passé contractuellement. Pour assurer une parfaite régularité et permettre le règlement de la facture par la Trésorerie, il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur ce montant définitif.

Le Conseil municipal délibère favorablement à l'avenant au marché de l'entreprise Chambon pour une facture définitive supérieure de 288 €.

L'entreprise Eurovia (extérieurs) a présenté une facture dont le montant final est supérieur de 2309 € au marché passé contractuellement. Pour assurer une parfaite régularité et permettre le règlement de la facture par la Trésorerie, il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur ce montant définitif.

Le Conseil municipal délibère favorablement à l'avenant au marché de l'entreprise Eurovia pour une facture définitive supérieure de 2309 €.

L'entreprise Péprier Charrel (plâtrerie peinture) a présenté une facture dont le montant final est supérieur de 650 € au marché passé contractuellement. Pour assurer une parfaite régularité et permettre le règlement de la facture par la Trésorerie, il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur ce montant définitif.

Le Conseil municipal délibère favorablement à l'avenant au marché de l'entreprise Péprier Charrel pour une facture définitive supérieure de 650 €.

La commission des marchés s'est réunie le 8 janvier pour valider l'augmentation du coût des travaux de plus de 5%.

- **Aide financière aux Ecoles**

Les Communes sont tenues de participer aux frais de scolarité des enfants de la Commune scolarisés à l'extérieur, ce qui est évidemment le cas à Moudeyres qui n'a plus d'école !

L'école privée de Laussonne fait la demande pour bénéficier de la subvention, 3 enfants de Moudeyres y sont scolarisés. L'école publique aura également cette subvention.

Le Conseil confirme la participation aux écoles pour les forfaits de frais de fonctionnement extra scolaire à hauteur de 450 € pour tout enfant de Moudeyres scolarisé (hors commune) en école primaire (publique ou privée).

- **Délibération bons d'achat**

En 2010 a eu lieu, comme les années précédentes, le concours des maisons fleuries de la commune. Lors des vœux en janvier 2011, tous les inscrits ont reçu un cadeau offert par la commune en bon d'achat pour les remercier de leur implication à la valorisation de notre village.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à acheter des bons d'achat pour le concours des maisons fleuries.

- **Concours régional des Villages fleuris**

Le Maire fait la lecture d'un courrier reçu du Président du CRDTA, André Chapaveire.

*« La commune de Moudeyres a reçu le **Premier Prix régional de la mise en valeur de l'espace communal rural avec présentation au Jury du Conseil national des Villes et Villages Fleuris dans le cadre du palmarès 2010 au concours.** »*

Marie Pointeau s'est rendue à la remise des prix prévue à Saint Pourçain sur Sioule le 30 novembre dernier ; mais les conditions climatiques ont empêché d'autres participants de se rendre à cette manifestation qui a été reportée à une date ultérieure.

La nouvelle remise officielle des prix aura lieu le 7 avril prochain à Saint Pourçain. Marie Pointeau s'y rendra à nouveau afin de « récupérer le prix » et de bien marquer la volonté de Moudeyres d'être identifiée au niveau de la région Auvergne.

D'autre part le jury régional a retenu Moudeyres parmi les communes qu'il juge susceptible de concourir pour le « prix de l'aménagement de l'espace communal rural » au Concours national des villes et villages fleuris.

Le Conseil se félicite de cette reconnaissance régionale qui nous est décernée, et considère qu'il faut absolument continuer les actions engagées dans ce domaine. Il valide donc l'inscription au concours national. Il autorise le Maire à délivrer un bon d'achat pour le carburant pour se rendre à Saint Pourçain.

- **Délibération adhésion 2011 Office de Tourisme**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la Commune de Moudeyres à l'Office de Tourisme.

Cette adhésion permet en particulier de favoriser la location des gîtes, qui sera proposée sur les brochures et sur le site internet et devrait permettre des rentrées financières supplémentaires.

<http://www.mezencloiresauvage.com/accueil/>

- **Projet DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) (anciennement DGE)**

Afin d'optimiser l'effet des masses budgétaires dédiées aux communes rurales et de simplifier l'accès à celles-ci en évitant des procédures complexes et redondantes, [l'article 179 de la loi de finances pour 2011](#) a fusionné la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et la dotation de développement rural (DDR) en une dotation unique intitulée : « dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ».

La DETR vise à subventionner les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes à fiscalité propre, situés essentiellement en milieu rural. Les critères proposés sont fondés sur la population et la richesse fiscale des communes et EPCI à fiscalité propre, déjà en vigueur dans l'un ou l'autre des deux dispositifs fusionnés.

Cette dotation unique, d'un montant de 615 millions d'euros, sera répartie plus tôt dans l'année avec des critères d'éligibilité simplifiés et des critères de répartition des enveloppes départementales stables et lisibles :

- une première part répartie en fonction de la population regroupée et du potentiel fiscal ;
- une deuxième part répartie en fonction de la densité et du potentiel financier.

La commission retient 10 catégories d'opérations prioritaires.

La commune de Moudeyres peut solliciter la DGE pour les catégories suivantes :

- Grosses réparations à la voirie communale et communautaire,
- voirie communale classée et d'intérêt communautaire (subvention de 20 à 30 %),
- bâtiments communaux et communautaires,
- aménagement de bourgs et de villages, y compris petit patrimoine,
- projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique.

Les autres catégories ne nous concernent pas, soit parce que nous ne possédons pas les équipements (école, gymnase, baignade, etc.), soit parce qu'il s'agit de domaines de la compétence qui ont été transférés à la Communauté de communes.

Les dossiers doivent être déposés avant le 15 mars 2011. Les travaux ne peuvent néanmoins pas débuter avant l'établissement de l'attestation de dossier complet établi par les services de la préfecture.

Après débat des membres du Conseil, il est décidé qu'une demande DETR sera établie dans la catégorie « voirie ».

Il est possible d'engager une demande de DETR, pour des travaux d'amélioration de la Voie communale n°1 entre le bourg et le Cimetière, et entre la narce et Galamandier. Le montant de la réfection de cette voie communale a été évalué à 38 000 € HT.

Le Conseil Municipal de Moudeyres, après en avoir débattu, décide de déposer un dossier de DETR sur la réfection de la portion de la Voie communale n°1 entre le bourg et le Cimetière, et entre la narce et Galamandier

Durant l'année 2011, Il sera réalisé les travaux demandés l'an dernier, avec la DGE de 2010, soit des travaux d'amélioration de la Voie communale n°1 entre le Cimetière et la narce, Le montant de la réfection de cette voie communale s'élève à 37 400 € HT.

Pour 2012, la suite de la réfection de la voie communale n°1 sera poursuivie depuis Galamndier jusqu'à la limite de commune, et ceci à l'aide de la DETR de 2012.

L'amélioration du chemin qui conduit au moulin de l'Aubépin, (prévue dans la délibération du XXX mars 2010 (cf. note ci-dessous) n'est plus jugée prioritaire.

- **Questions diverses**

Ferme Perrel

Les Assemblées générales de l'Association des Amis de la ferme des frères Perrel se sont déroulées le 1^{er} mars. L'ensemble de la population y était conviée par voie de presse (média papier et internet moudeyres.fr). De nombreuses convocations postales ont également été adressées.

Les statuts ont été légèrement modifiés, les bilans 2009 et 2010 ont été présentés et validés (quitus a été donné au trésorier pour les comptes 2009 et 2010), des projets pour 2011 ont été présentés.

Pour être membre adhérent de cette Association, il suffit de le faire savoir à Raymond Gagne et de signer le cahier des adhésions (gratuites).

Les candidatures au Conseil d'Administration sont à faire connaître à Raymond Gagne impérativement avant le 10 mars au soir.

Syndicat des Eaux

Philippe Gentes et Paul Chanal sont conviés à une réunion du syndicat des eaux. Ils feront le compte rendu de cette réunion lors du prochain Conseil municipal.

Signalétique

EDF EN France doit donner une subvention de 20 000 € pour permettre la mise en valeur de l'espace rural entre les éoliennes et Moudeyres, dans le cadre d'un projet à l'étude avec Freycenet la Tour. La signalétique est prévue dans le projet, mais ne sera pas réalisée dans un proche avenir. Il est donc souhaitable de refaire dès maintenant le panneau à l'entrée du bourg, qui présente les différents acteurs économiques et touristiques de la commune. Il sera réalisé par la commune avec l'accord des intéressés.

D'autre part, il est souhaitable de demander à nouveau aux services du Conseil général de mettre un panneau indiquant la direction de Moudeyres, au niveau des Etables et au niveau du Monastier.

Fin de séance 22 h

Parmi ces actions, l'amélioration du chemin qui va au Moulin de l'Aubépin apparaît comme indispensable. Par contre ce chemin n'est pas actuellement classé en voirie communale. Dans ces conditions, la commune ne peut pas y engager de travaux qui bénéficieraient de financements dans le cadre d'une DETR. Par ailleurs, plus la voirie communale est longue dans une commune et plus la DGF (dotation globale de fonctionnement) est importante. Pour cette raison, il apparaît important d'engager des travaux, même sans financement DGE. Le chemin ainsi amélioré pourra alors entrer dans la voirie communale et permettre dans le futur d'obtenir davantage de DGF. Les modifications à réaliser pourront par contre bénéficier de financements par la convention ATESAT, pour réaliser les modifications nécessaires.

Il reste à régler le tracé du chemin définitif à améliorer, soit en accédant au Moulin de l'Aubépin par le chemin actuel, qui dessert également la Ferme de l'Aubépin, soit en l'atteignant directement en contournant la Ferme.

Le Conseil Municipal de Moudeyres, après en avoir débattu, décide d'engager les travaux d'amélioration de la desserte du Moulin de l'Aubépin, en sollicitant pour cela une aide dans le cadre de la convention ATESAT. Le Conseil confie au Maire la mission de définir le meilleur itinéraire à améliorer.